

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1844/PCG prescrivant la suspension du permis de conduire

n° 75-1844/PCG

Ministère PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT	Date de publication 10 octobre 1975
Numéro JO n° 20 du 25/10/1975	Date du numéro 25 octobre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est suspendu pour une durée de huit jours: Le permis de conduire n° 479/75, catégorie B, délivré le 29-3-75 par les TP de Djibouti à Mie Roda Barkat Dirié, née le 30-11-1955 à Djibouti, fille de Barkat Dirié et de Soud Houssein, secrétaire, demeurant Q, 7, R, 55, M. 14 à Djibouti. Art. 2. — Sont suspendus pour une durée de quinze jours: Le permis de conduire n° 100%, catégorie B, délivré le,18-4-68 par la Préfecture de Cayenne à M. Tablon Jean-Claude,le 7-10-1948 à Cayenne (Guyanne), fils de Tablon Rolande,militaire (5* RIAOM) à Arta. Le permis de conduire n° 55731, catégorie B, délivré le 26-9-74 par le Préfet de Polynesie à M. Mohamed Abdi Ali, né le 9-11-1953 à Djibouti, fils de Abdi Ali et de Haloua Veye, marin d'Etat, demeurant lot. du Stade, Q. 7, M. 708-3 à Djibouti. Art. 3. — Sont suspendus pour une durée de trois semaines : Le permis de conduire n° 261/75, catégorie A, délivré le 28-3-73 par les TP de Djibouti à M. Galletti Marco, né le 17-3-1957 à Addis Abeba (Ethiopie), fils de Sanzio et de Bremod Elena, demeurant 5, avenue Georges Clemenceau à Djibouti. Le permis de conduire n° 885116, catégorie B, délivré le 26-4-75 par le Préfet du Rhône à M. Urbano Raphaël, né le 23-1-1956 à Melia (Espagne), fils de Raphaël et de Tadilla Antoniana, militaire (BA 188) à Djibouti. Le permis de conduire n° 1064/74, catégorie B, délivré le12-10-74 par les TP de Djibouti à M. Abdi Olow Hergueyeh, né en 1950 à Ali-Sabieh, fils de Olow Hergueyeh et de Ramado Yonis, vendeur, demeurant Q.: 6, R. 5, M. 61 à Djibouti. Art. 4. — Sont suspendus pour une durée de un mois: Les permis de conduire n° 809-810/67, cat. B-C, délivrés le 9-8-67 parles TP de Djibouti à M. Abchir Awaleh God, né en 1937 à Ali-Sabieh, fils de Awaleh God et de Oufane Gueleh,demeurant Q. 7, B. 50, M. 44 à Djibouti. Les permis de conduire n° 131-132/53, cat. B-C, délivrés le 10-4-53 par les TP de Djibouti à M. Mahamoud'Ali Mahamoud,né en 1938 à Djibouti, fils de Ali Mahamoud et de Fatma Moussa, chauffeur, demeurant Q. 7, B. 43, M. 22 à Djibouti. Les permis de conduire n° 194-195-196/68, cat. B-C-D, délivrés le 7-2-68 par les TP de Djibouti à M. Mohamed Aden Saïd, né en 1939 à Djibouti, fils de Aden Saïd et de Fatma Bour, transporteur, demeurant Q. 7, Av. 33, M. 32 à Djibouti. Le permis de conduire n° 1032/69, catégorie B, délivré le 24-9-69 par les TP de Djibouti à M. Ali Gueldon Boulalé, né en 1947 à Djibouti, fils de Gueldon Boulalé et de Mariam Guelleh Arah, chauffeur, demeurant Q. 6, R. 50, M. 50 à Djibouti. Le permis de conduire n° 23897, catégorie B, délivré le 10-9-69 en Ethiopie à M. Tommaso Vitale, né le 28-4-1935 à Barri (Italie), fils de Joseph et de Girardi Antonia, demeurant Cité du Progrès à Ambouli. Les permis de conduire n° 624-625/62, cat. B-C, délivrés le 27-1-62 par les TP de Djibouti et n° 302/64, catégorie D, délivré le 17-4-64 par les TP de Djibouti à M. Omar Mohamed Ibrahim, né en 1936 à Djibouti, fils de Mohamed Ibrahim et de Kadoug Mohamed, chauffeur, demeurant avenue du Maréchal Foch, M. 36 à Djibouti. Art. 5. — Sont suspendus pour une durée de un mois quinze jours : Les permis de conduire n° 131-132/53, cat. B-C, délivrés le 10-4-53 par les TP de Djibouti à M. Ali Dayaneh Guireh, né en 1937 à Djibouti, fils de Dayaneh Guireh et de Aoùah Warsama,chauffeur, demeurant Q. 7, B. 34, M. 45 à Djibouti. Les permis de conduire n° 176-177/47, cat. B-C, délivrés le 16-9-47 par les TP.de Djibouti à M. Moussa Mohamed Abdallah, né

en 1922 à Beda (Yemen), fils de Mohamed Abdallah et de Badhia Ahmed, chauffeur, demeurant Q. 2, B. 23, M. 19 à Djibouti. Le permis de conduire n° 563/64, catégorie B, délivré le 5-9-64 par les TP de Djibouti à M. Deruyter Robert né le 30-1-1946 à Djibouti, fils de Robert et de Vecht Marie-Louise, employé Air-Djibouti, demeurant Cité du Progrès à Ambouli. Les permis de conduire n° 385-336/75, cat. B-C, délivrés le 28-2-75 par les TP de Djibouti à M. Marquardt Siegfried, né le 11-3-1942 à Elbing (RDA), fils de Ernest et de Jonda Kelte, militaire (13 DBLE) à Arta. Le permis de conduire n° 75/1430701, catégorie B, délivré le 11-2-65, par la Préfecture de Police de Paris à M. Helle Jean-Claude, né le 18-8-4f à Suresnes (Seine-Maritime), fils de Jean et de Loncle Fernande, Fondé de Pouvoir 4 la BNCT, demeurant place Lagarde à Djibouti. Art. 6. — Sont suspendus pour une durée de un mois trois semaines : Le permis de conduire n° 249273, catégorie B, délivré le 2-3-68 par la Préfecture de la Charente-Maritime à M. Metay Bernard, né le 8-3-1949 à Fontenay-le-Comte (Vendée), fils de Robert et de Ferret Jeanne, demeurant immeuble Jean Abdou, boulevard Bonhoure à Djibouti. Le permis de conduire n° 77/71, catégorie B, délivré le 20-1-71 par les TP de Djibouti à M. Abdoul-Ilah Farah Mohamed, né en 1939 à Djibouti, fils de Farah Mohamed et de Amina Mougaeh, commerçant demeurant cité Einguela, M. 47103 à Djibouti. Art. 7. — Sont suspendus pour une durée de deux mois : Les permis de conduire n° 247-248/73, cat. B-C, délivrés le 17-83-73 par les TP de Djibouti à M. Abdallah Abdou Awad, né le 31-10-51 à Ambouli, fils de Abdou Awad et de Alima Abdou, chauffeur de taxi, demeurant A. 16, M. 41 à Ambouli. Les permis de conduire n° 556-557-558/63, cat. A-B-C, délivrés le 28-6-63 par les TP de Djibouti à M. Klahre Herman Manfred, né le 2-2-1928 à Halle (Allemagne), fils de Herman et de Heinrich Elsa, contrôleur, demeurant cité Einguela n° 807 à Djibouti. Le permis de conduire n° 92/14030, catégorie B, délivré le 11-5-73 par la Préfecture des Hauts-de-Seine à M. Doan François, né le 10-10-1954 à Vientiane (Laos), fils de Pierre et de Phanou vong Khan Ouane, militaire (BA 188) à Djibouti. Le permis de conduire n° 539/71, catégorie B, délivré le 7-4-71 par les TP de Djibouti à M. Salem Saïd Mohamed, né le 22-11-1950 à Djibouti, fils de Saïd Mohamed et de Fatma Abdou, chauffeur de taxi demeurant A. 8, M. 39 à Ambouli. Art. 8. — Sont suspendus pour une durée de trois mois : Le permis de conduire n° 759/70, catégorie B, délivré le 15-7-70 par les TP de Djibouti à M. Kassim Ali Ismaël, né en 1952 à Khor Angar (cercle Obock), fils de Ali Ismaël et de Galama Mohamed Salem, employé de banque, demeurant Q. 3, A. 15, M. 48 à Djibouti. Le permis de conduire n° 1220/69, catégorie B, délivré le 5-11-69, par les TP de Djibouti à M. Omar Ali Yaidi, né en 1935 à Weima (cercle Obock), fils de Ali Yaidi et de Asna Youssouf, auxiliaire de Gendarmerie, (casernes de Boulaos) à Djibouti. Le permis de conduire n° 465/75, catégorie B, délivré le 22-3-15 par les TP de Djibouti à M. Guetachev Wold, né le 10-11-1952 à Addis-Abeba (Ethiopie), fils de Giorgis et de Lakech Damette, employé de bureau, adresse actuelle résidence Montaulon 28800 Bonneval – France. Art. 9. Sont suspendus pour une durée de quatre mois : Le permis de conduire n° 97/71 CM, catégorie B, délivré le 19-8-71 par la Préfecture des Alpes-Maritimes à M. Petit Jean Claude, né le 24-4-1949 à Etampes (Essonne), fils de Jean et de Kuhn Marthe, militaire, adresse actuelle Base Aérienne. 104 -93 350 Le Bourget Air-France. Le permis de conduire n° 184086, catégorie B, délivré le 11-10-73 par la Préfecture du Gard à M. Tuduri Claude, né le 20-3-1955 à Taza (Maroc), fils de Félix et de Hamet Denise, militaire (DSMB le Héron) à Djibouti. Art. 10. — Sont Suspendus pour une durée de six mois : Le permis de conduire n° 678/61, catégorie B, délivré le 20-10-61 par les TP de Djibouti à M. Abdoukader Daoud Aboubaker, né en 1937 à Tadjourah, fils de Daoud Aboubaker et de Amir Houmed Gaba, commerçant, demeurant Q. 1, B. 3, M. 16 à Djibouti. Le permis de conduire n° 452/54, catégorie B, délivré le 5-11-54 par les TP de Djibouti à M. Saïd Kaireh Odowa, né en 1931 à Oueah, fils de Kaireh Odowa et de Dero Yeh, transporteur, demeurant Q. 7, B. 52, M. 19 Djibouti. Les permis de conduire n° 847-848/75, cat. B-C, délivrés le 21-5-75 par les TP de Djibouti à M. Nordin Emmanuel Philippe, né le 23-3-1953 à Sainte-Marie (Fort de France), fils de Thomas et de Marcel Louise, militaire (5° RIAOM), camp Letellier à Djibouti. Art. 11. — Est suspendu pour une durée de neuf mois : Le permis de conduire n° 1288/67, catégorie B, délivré le 2-11-67 par les TP de Djibouti à M. Abdi Daher Sougueh, né en 1948 à Djibouti, fils de Daher Sougueh et de Halouo Bœuh, chauffeur, demeurant Q. 7, B. 38, M. 103 à Djibouti. « Art. 12. — Est suspendu pour une durée de un an : Le permis de conduire n° 247896, catégorie B, délivré le 15-11-73 par la Préfecture de la Sarthe à M. Joël, né le 30-7-1955° à Parigne-le-Polin (Sarthe), fils de Marcel et de Frœsch Michèle, militaire (5° RIAOM), camp Lelong à Djibouti Art. 13. — Est suspendu pour une durée de deux ans : Le permis de conduire n° 749/66, catégorie B, délivré le 5-10-66 par les TP de Djibouti à M. Mohamed Ahmed Mohamed, né en 1936 à Souen (Yemen), fils de Ahmed Mohamed et de Mariam Abdallah, chauffeur de taxi, demeurant Q. 2, B. 20, M. 9 à Djibouti. ne Art. 14. — Est suspendu pour une durée de trois ans : Le permis de conduire n° 1039/66, catégorie B, délivré le 28-12-66 par les TP de Djibouti à M. Al Ahmed Toubeh, né en 1946 à Loyada, fils de Ahmed Toubeh et de Oulous Houssein, chauffeur, demeurant à Loyada.